

dans une fausse position relativement à celle dans laquelle ils se trouvaient être véritablement d'après les notions constitutionnelles et anglaises. Serviteurs du gouvernement, ils paraissaient se regarder comme des princes au milieu des natifs et des habitants du pays qu'ils affectaient de regarder du haut de leur grandeur; les éloignant autant que possible, de tout contact ou intimité (si ce n'est par leur canal) avec le gouverneur de la province dont leur intérêt leur faisait monopoliser la confiance de même que le trésor public, et qu'ils tenaient entre leurs mains comme un meuble utile. Ils vivaient avec terreur, et comme le prélude de leur chute, l'offre faite par la chambre d'assemblée de payer les dépenses du gouvernement civil: offre qui avait pour conséquence naturelle, le droit de contrôle sur les dépenses publiques, et d'arracher aux employés du gouvernement la possession de la caisse publique qui faisait toute leur grandeur. . . . Ne voyant les choses qu'à travers le prisme de leur intérêt, le gouverneur naturellement devait prendre leurs impressions et aussi par degrés leurs préjugés. Ils possédaient le pouvoir et distribuaient le patronage du gouvernement sans la responsabilité qui pesait sur le gouverneur seul, pendant que le pays n'avait aucun contrôle efficace ou réel ni sur lui ni sur eux. Par eux seulement, on pouvait avoir accès auprès du gouverneur; aucun office ne pouvait être obtenu sans leur entremise; et l'aspirant aux places devait préalablement comme qualification indispensable avoir leur permis, et probablement lécher parfois la poussière de leurs pieds. Leurs sourires faisaient la fortune, et le froncement de leurs sourcils le malheur des aspirants qui fréquentaient les alentours du château ou faisaient anti-chambre dans l'attente des faveurs vices-royales. En un mot, le gouverneur, sans le savoir, était dominé par une clique de fonctionnaires publics, gaspillant les deniers du peuple, et qui tout obséquieux qu'ils paraissaient, étaient néanmoins les maîtres du chef du gouvernement. De fait le gouvernement, était une bureaucratie, le gouverneur lui-même n'était guère mieux qu'un otage, et les habitants du pays, étaient traités comme des serfs et des vassaux par leurs serviteurs devenus leurs maîtres."

Extrait de la *Minerva* du 27 Janvier.

"Quant à nous, nous sommes loin de penser, d'insinuer ici qu'un serviteur public doit être privé de sa place à cause de ses opinions politiques. A Dieu ne plaise qu'on entretienne cette pensée. Tout homme doit avoir ses opinions plus ou moins prononcées, mais il ne doit en faire usage pour guider ses actions que dans des vues honorables et d'une manière à ne blesser qui que ce soit. On ne pourrait peut-être pas même lui reprocher de rester neutre et de ne prendre aucune part dans les grandes questions, car on sait que son avenir dépend du maître qu'il sert. Mais il n'y en a qu'un bien petit nombre qui ont gardé cette modération ou cette neutralité surtout dans les dernières élections. On en a vu d'autres, dans des temps où le pays se trouvait dans de pénibles circonstances, faire usage du don pernicieux que

la nature leur a prodigué pour l'intrigue, s'immiscer dans toutes les manœuvres tortueuses de cabinets pour semer la division dans nos rangs, et faire avorter par là les projets d'hommes probes pour le rétablissement de la concorde parmi nous. Leurs odieuses trames ont enfin été déjouées, car les menées astucieuses n'ont qu'un temps, et la plus grande fraternité règne maintenant dans nos rangs. Ceux qui n'ont pas rougi d'agir ainsi ne méritent pas de pitié; point de merci à leur égard, c'est de bonne guerre."

Si l'on veut conserver la fraternité qui règne dans nos rangs, nous dirons à la *Minerva*, qu'avant de traiter sans pitié ceux qu'elle signale à la proscription, il est de toute justice d'abord, de porter contre eux une accusation déterminée et certaine, et ensuite, de leur donner le temps et les moyens de repousser cette accusation. Si par les mots sans pitié, la *Minerva* entend la violation des premiers principes de la justice et de l'équité naturelle; si c'est par là que doit débiter la future administration, en vérité; nous sommes forcés d'avouer que le ministère actuel tout avili, tout méprisable qu'il soit, nous semblerait préférable au nouvel ordre de choses qui doit surgir des dernières élections.

Nous aussi, nous voulons que justice se fasse; mais nous voulons qu'elle soit faite d'après les principes adoptés par les nations civilisées chez lesquelles, les accusés quels qu'ils soient, ont le droit de connaître la nature de l'offense qu'on leur reproche, et d'être entendus avant d'être condamnés.

Nous méprisons l'administration présente, et nous ne craignons pas celle qui lui succédera; mais dans l'intérêt du ministère futur, nous croyons qu'il est de notre devoir de déclarer que l'administration qui signalera son entrée au pouvoir par la proscription et la violation du plus sacré des droits du sujet britannique, celui d'être entendu avant d'être condamné, ne sera pas celle que demande le pays. Qu'on n'oublie pas que l'histoire est là pour nous dire que dans tous les temps, les proscriptionnaires ont été proscrits à leur tour, et que comme l'abyme, une proscription en appelle une autre. A part la question de justice, la seule raison politique suffit pour démontrer combien sont intempestives, pour ne pas dire plus, les remarques de la *Minerva*.

Montant brut des Exportations et Importations aux ports de Québec et de Gaspé, en 1847.

| QUEBEC. | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Montant Exporté, | £1,413,599 8 0 |
| " Importé | 612,579 10 11 |
| Excéd. des Exportations. | £801,019 17 1 |
| GASPE (non compris New-Carisle). | |
| Montant Exporté. | £36,164 11 10 |
| " Importé. | 11,847 10 11 |
| Excéd. des Importations. | £24,307 0 11 |
| " Importations. | 801,019 17 1 |
| Excéd. total des Import. | £825,326 18 0 |
| Vaisseaux entrés en douane à Gaspé. | { 20. Ton. 999. |

STATISTIQUE des Crimes et Offenses dans la cité et district de Québec, pour l'année 1847.

Nous remercions qui de droit pour l'envoi de cette statistique dont nous tirons ce qui suit.

| | | |
|--|-------|-------|
| Total des offenses contre la loi commune et les statuts, | 1846. | 1847. |
| do contre l'ordonnance de Police, | 929 | 1008 |
| do contre l'acte des matelots, | 2306* | 1985† |
| | 748 | 873 |
| Grand total. | 3886 | 3983 |

| | |
|---|-----------------|
| Augmentation en 1847. | 97 |
| Hommes, 1366.—Femmes 619. | |
| Amendes imposées en vertu de l'ordonnance de Police et le stat. 4 et 5 Vict. c. 27. | 1847. £342 13 7 |
| | 1846. 606 17 |
| Moins en 1847. | 263 8 0 |

| | |
|---|------|
| Crimes et offenses renvoyés à la Cour de B. de la R. | 104 |
| Do de session de Quartier, | 179 |
| Do de sessions Hebdomadaires, | 12 |
| Do procès sommaires, | 439 |
| Cautionnements pour la Paix, | 248 |
| Libérés, | 23 |
| Total, | 1008 |
| Envoyés à la maison de correction pour l'espace de 24 heures à 1 semaine, | 270 |
| Do de 1 semaine à 1 mois, | 273 |
| Do de 1 mois à 2 mois, | 221 |

* Dont 468 matelots.

† Dont 649 do.

Revue Politique de la Semaine

CANADA.—Le parlement provincial est convoqué pour le 25 de Février courant, pour L'EXPEDITION DES AFFAIRES.

TORONTO.—1er Février.—Un incendie a éclaté ce matin dans notre ville; 23 maisons ont été brûlées.

QUEBEC.—La Cour Criminelle du Banc de la Reine de notre district a commencé mardi.

ETATS-UNIS.—New-York, 1er février, 9 heures du soir.—Le steamer *Globe*, à rapporté que les Delaware et les Camanches étaient en guerre. Une bataille sanglante a eu lieu entre ces deux nations. L'*Acadia* a été signalé ce matin à Boston; mais le télégraphe entre New-York et Boston, se trouvant dérangé, nous n'avons pu avoir de plus amples détails.

Correspondances.

Messire M. C..., Baie St. Paul.—Argent reçu.
M. André P..., Séminaire Ste. Anne.—Lettre reçue, journaux expédiés.
D. N. St.-C., écriv. Sherbrooke.—Argent reçu.